



CÔTE D'IVOIRE

Il est temps de « désarmer les esprits, les plumes et les micros »



www.rsf.org

Mai 2005
Reporters sans frontières
Secrétariat international
Bureau Afrique
5, rue Geoffroy Marie
75009 Paris-France
Tél. (33) 1 44 83 84 76
Fax (33) 1 45 23 11 51
E-mail : afrique@rsf.org
Web : www.rsf.org

Radio-Télévision ivoirienne (RTI), chassé, le 4 novembre 2004, en même temps que le directeur général de la *RTI*, Kébé Yacouba, par un commando de « jeunes patriotes » proches du président Laurent Gbagbo, a été prévu. Il est devenu effectif le 10 mai 2005, alors que M. Yacouba avait déjà repris ses fonctions le 10 janvier. Mais la tâche inscrite dans l'accord inter-ivoirien de Marcoussis, signé en janvier 2003 près de Paris, reste entière : le gouvernement de réconciliation nationale devait « reprendre dans le délai d'un an l'économie générale du régime de la presse de manière à renforcer le rôle des autorités de régulation, à garantir la neutralité et l'impartialité du service public et à favoriser l'indépendance financière des médias ».

Cette tâche est plus urgente que jamais. En novembre/décembre 2004, dans la foulée de la rupture du cessez-le-feu par l'armée gouvernementale, puis de la « guerre des six jours » entre les partisans du président Gbagbo et les soldats français de l'opération Licorne, les dérapages dans les médias ivoiriens ont été d'une gravité extrême. Des appels au meurtre ont été lancés sur les antennes de la *RTI* et la « chasse aux Blancs » y a été sanctifiée comme un acte de « résistance anticolonialiste ». La presse écrite n'a pas été en reste : *Notre Voie*, 23 septembre 2004, au sujet des rebelles : « les drogués et les buveurs de sang » ; *Le Temps*, 24 septembre : « Il s'agit d'appliquer au chef de l'Etat ivoirien le syndrome Abyarimana [sic], du nom du Président du Rwandais [re-sic] dont l'avion en plein vol a été abattu par des néo-colons. La suite, on la connaît aujourd'hui, avec la déchirure de ce pays, les charniers et autres génocides qui y ont été perpétrés » ; *Le National Plus*, 11 octobre, au sujet du président du Burkina Faso voisin, Blaise Compaoré : « Il urge donc que les services spéciaux de l'Etat ivoirien abrègent l'aventurisme politique de ce mauvais président, qui chausse la botte des sept lieux, en lieux et place des Français, ses commanditaires » ; dans la même édition, au sujet du secrétaire général adjoint du mouvement rebelle, Louis-André Dakoury Tabley, sous le titre « Il violait les femmes de ses victimes » : « On raconte qu'il prenait un malin plaisir à prendre les épouses des victimes pendant qu'elles étaient égorgées par des rebelles sans foi ni loi. » ; *Le Temps*, 15 octobre : « Chirac a donc décidé de nous faire la guerre et entretient depuis plus de deux ans une horde de sanguinaires, violeurs, casseurs de banque pour nous retarder dans notre lutte contre la pauvreté. » ; *Notre Voie*, 17 novembre, au sujet des chefs d'Etat africains « complices de Chirac dans son œuvre diabolique » : « Ces chefs ont fait le choix de supporter les rebelles. Mais, est-ce pour autant qu'ils doivent oublier que plusieurs milliers de leurs

ressortissants à qui la Côte d'Ivoire donne le gîte et le couvert depuis toujours sont ceux-là mêmes qui permettent à leurs pays respectifs de subsister grâce aux devises qu'ils rapatrient sans aucune contrepartie. Ont-ils perdu de vue que si la Côte d'Ivoire a vraiment le dos au mur, elle pourrait rapatrier chez eux ces milliers d'étrangers ? Ont-ils vraiment oublié que la Côte d'Ivoire est la locomotive de cette région dont la moindre panne risque de leur enlever leurs maigres moyens de subsistance ? » ; *Le Courrier d'Abidjan*, 7 décembre : « La France, un pays terroriste de longue date » ; *Le Temps*, le 10 mars 2005 : « Assassinat programmé de Gbagbo : tout sur l'assaut final de la Licorne ». (1).

Effet boomerang de leurs excès, les médias ivoiriens sont aujourd'hui déconsidérés au point de servir eux-mêmes de boucs émissaires à la crise. Dans une interview publiée, le 3 mars 2005, par le quotidien *L'Intelligent d'Abidjan*, le député Ben Soumahoro, ancien directeur de la télévision nationale et, aujourd'hui, conseiller en communication du président Gbagbo, affirme ainsi que « les vrais fauteurs de guerre, les vrais fossoyeurs de l'unité nationale sont les journalistes ivoiriens, toutes appartenances confondues, sans exception et sans distinction ». Ce jugement à l'emporte-pièce, qui impute aux seuls organes de presse le rejet viscéral de l'Autre et la discorde nationale, occulte un contexte plus large marqué par « l'ivoirité », ou par son pendant rural qu'est l'exaltation de « l'autochtonie » (2). Il risque de préparer le terrain à des appels au lynchage « des journalistes responsables de la guerre dans le pays », comme il en a été proféré un, le 4 mai 2005, dans une émission interactive (« Questions d'actualité ») de *Radio Côte d'Ivoire (RCI)*, par un auditeur se présentant comme Lago Lazare. « Tribunal moral » dont la profession s'est dotée dès 1995 en Côte d'Ivoire, l'Observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie (OLPED) a « condamné avec la dernière énergie » ces propos « aux conséquences imprévisibles ».

L'étranger n'a pas le monopole de l'indignation au sujet des dérapages qui se produisent dans les médias ivoiriens. A l'intérieur de la Côte d'Ivoire, des voix se font également entendre depuis longtemps. Au cours des dix dernières années, l'OLPED a infligé quelque 6 000 blâmes à des journalistes ou des titres ayant violé les règles élémentaires de la profession, soit une dizaine à chacune de ses réunions hebdomadaires. Or, en l'absence d'une justice capable de sanctionner les délits de presse, ces avertissements relèvent de la pure incantation – à l'instar des nombreuses mises en garde provenant de l'extérieur. Pour la seule année 2000, une recension du quotidien *Notre Voie*



www.rsf.org

CÔTE D'IVOIRE

Il est temps de « désarmer les esprits, les plumes et les micros »

permettrait de « relever 52 articles qui, dans un Etat de droit, auraient été passibles des tribunaux pour incitation à la haine raciale » (3). Mais, dans un pays où des milliers de civils ont été victimes de violences politiques sans suite judiciaire, où mêmes les pires massacres et les exactions des « escadrons de la mort » à Abidjan ont été couverts d'impunité par la justice tant nationale qu'internationale, faut-il s'attendre à ce que les « médias de la haine » tombent sous le coup de la loi ? En dépit de toutes les dénonciations publiques de la violence politique, à travers des résolutions de l'ONU et les rapports de diverses commissions d'enquête dépêchées sur place, seules deux procédures judiciaires pour mort d'hommes ont été menées à terme, toutes deux par la justice ivoirienne : il s'agit du procès concernant le « charnier de Yopougon », qui a débouché sur un non-lieu, et de la condamnation à dix-sept ans de prison du policier ivoirien reconnu coupable de l'assassinat, le 21 octobre 2003, du journaliste français Jean Héléne.

Le paysage médiatique, une réalité obscure

Une stratégie réaliste pour sortir du cercle vicieux de l'impunité ou, à tout le moins, pour contenir en amont les délits de presse les plus répréhensibles ne peut trouver des points d'appui que dans le paysage médiatique tel qu'il est, et non pas tel qu'on voudrait qu'il fût, surtout en vue d'une échéance électorale que la communauté internationale et, sans doute, une majorité des Ivoiriens souhaitent rapprochée. « En fait, l'évolution de la presse vers le pluralisme d'opinion a suivi le même cheminement que celui du parti unique vers le multipartisme : le monolithisme s'est simplement fragmenté, et chaque parcelle a continué à refuser la contradiction », estime Christian Bouquet (4). « Dans l'esprit, on est passé d'une presse d'Etat à une presse de parti, avec une dépendance intacte par rapport au donneur d'ordres. » L'état des lieux des organes de presse ivoiriens et de leurs pratiques professionnelles confirme cette appréciation globale, mais révèle aussi des marges de manœuvre existantes pour l'émancipation des journalistes par rapport aux « donneurs d'ordres ».

La presse écrite est le parent pauvre des médias ivoiriens, malgré le nombre élevé – et la virulence éditoriale – de ses titres. Parmi les 23 quotidiens existant à la fin 2004, deux seulement (*Fraternité Matin* et *Soir-Info*) affichaient des tirages supérieurs à 20 000 exemplaires, 8 autres au-dessus de 10 000 exemplaires, les 13 restant ne passant pas cette barre qui constitue le seuil de rentabilité. Or, les ventes réelles sont encore sensiblement

plus modestes (5) : il n'y a que trois journaux (*Fraternité Matin*, *Soir-Info* et *Notre Voie*, le quotidien du parti au pouvoir) qui vendent plus de 10 000 exemplaires par jour, neuf autres ne trouvant pas même 1 000 lecteurs payants. En effet, les taux d'invendus oscillent entre 25 % (*Fraternité Matin*) et, sans doute un record mondial, 95 % (*Toujours*). Si ce dernier titre, qui tirait en moyenne à 18 000 exemplaires, a cessé de paraître en février 2005, il n'en reste pas moins 14 autres quotidiens dont le taux d'invendus est – souvent largement – supérieur à 50 %. Si, jusqu'à une certaine limite, ce surtirage sert de leurre par rapport aux annonceurs et permet de soutenir des tarifs publicitaires fantaisistes au regard du lectorat réel, cette logique tourne au « cannibalisme » quand, pour chaque journal vendu, on en ramasse quatre, cinq, sinon... neuf exemplaires. En fait, quitte à couler leur titre, qui vit de toute façon des fonds d'un « donneur d'ordres », certains éditeurs recherchent un petit profit personnel, « hors comptabilité », grâce à la revente des invendus ramassés par le distributeur (6).

Schématiquement, on peut classer la presse ivoirienne en trois catégories : les « journaux bleus » (la couleur préférée des titres pro-Gbagbo), les « journaux du G7 », le regroupement des partis d'opposition et les titres « double face », ainsi appelés en raison de l'inconstance de leur allégeance politique ou, présentation plus positive, du respect d'un certain pluralisme d'opinions au sein de leur rédaction. Que *Fraternité Matin*, « quotidien gouvernemental » et ancien journal officiel pendant les quatre décennies du « monopartisme », tienne une place de choix parmi ces titres relativement indépendants ne constitue pas le moindre paradoxe de la presse ivoirienne. Héritier d'importants moyens d'Etat, du temps où son tirage frôlait les 100 000 exemplaires par jour (au milieu des années 1980), *Frat'Mat* souffre aujourd'hui d'un important endettement (trente fois son capital propre) mais demeure le navire amiral de la presse ivoirienne, aussi d'un point de vue déontologique. Un groupe commercial, propriétaire de deux titres phares (*Soir-Info* et *L'Inter*), fait également le pari d'une relative indépendance par rapport à la politique en couvrant davantage, dans *Soir-Info*, des faits divers et, dans *L'Inter*, l'actualité internationale, un créneau largement abandonné par ses concurrents. En effet, la couverture étrangère n'a plus guère droit à la une dans d'autres publications, même quand il s'agit d'événements importants se déroulant dans des pays voisins (comme actuellement la succession du général Eyadéma au Togo). Exacerbé par la crise, le nombrilisme de la presse ivoirienne est frappant. Il produit un effet de serre qui n'est sans doute pas étranger à la surchauffe identitaire dans le pays.

Les « journaux bleus » et ceux du « G7 » n'ont d'intérêt que pour le décryptage des messages qu'y font passer leurs « donneurs d'ordres ». Les intentions du palais présidentiel, qui n'est pas un lieu de pouvoir homogène, peuvent être scrutées à travers *Notre Voie*, *Le Temps*, *Le Courrier d'Abidjan* ou *Les Echos du matin*. Les positions de divers partis d'opposition sont répercutées, pour ce qui est du Rassemblement des Républicains (RDR, le parti d'Alassane Ouattara), dans *Le Patriote*, *24 Heures* ou, dernier-né de la presse ivoirienne, *Nord-Sud Quotidien*, lancé le 17 mai 2005. En ce qui concerne l'ex-parti unique « houphouëtiste » (PDCI, Parti démocratique de Côte d'Ivoire), il s'affiche dans *Le Nouveau Réveil*, *L'Intelligent d'Abidjan* ou *L'Événement*. Tous ces titres ne cachent guère leurs commanditaires-payeurs, qui sont souvent leurs principaux actionnaires. C'est vrai pour *Le Patriote*, financé par le groupe Mayama de Hamed Bakayoko, ministre RDR des Nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi que directeur de *Radio Nostalgie*. C'est vrai, aussi, pour *Notre Voie*, dont le capital associe deux vice-présidents du parti présidentiel (Front populaire ivoirien, FPI), Abou Dramane Sangaré et Simone Gbagbo, l'épouse du chef de l'Etat. Le directeur de publication de *Notre Voie*, Allou Wanyou Eugène, est par ailleurs directeur du protocole d'Etat à la présidence.

L'ensemble de ces journaux, auxquels il faudrait ajouter le quotidien *Le Sport* (tirage en 2004 : 7 000 exemplaires), l'hebdomadaire satirique *Gbich* (15 000 exemplaires) et *TopVisage*, un magazine « people » à grand succès (35 000 exemplaires), se partagent un marché qui fait peau de chagrin : si le lectorat acheteur était de 150 000 avant le dernier rebondissement de la crise, en novembre 2004, il serait passé, depuis, à seulement 85 000, selon les chiffres qui ont été cités, le 28 avril 2005, lors d'une réunion publique de l'Union nationale des journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI). A la même occasion, une question révélatrice et, sans doute, involontairement autocritique a été posée : « Sommes-nous plus intéressés par le client que par le lecteur ? ». Mais qui est le « client », si ce n'est pas le lecteur ?

L'enjeu de la radio-télévision

Avant la partition de la Côte d'Ivoire, en septembre 2002, la radio nationale couvrait 90 % du territoire. *Radio Côte d'Ivoire (RCI)* était alors la plus importante source d'informations. Elle préserve aujourd'hui le meilleur coefficient de pénétration du public dans le sud du pays, sous contrôle gouvernemental, 47 % des habitants l'écoutant « très

fréquemment » (19 %) ou « assez fréquemment » (28 %), en moyenne 119 minutes par jour pour l'ensemble des auditeurs (7). De toutes les émissions, les journaux d'informations du matin et du soir ont le plus d'impact, 57 % de l'audience, loin devant le sport (25 %). La part de marché des radios étrangères est de 24 %, avec une position de très forte domination (20 %) pour *Radio France Internationale (RFI)*. La nouvelle station créée et opérée par l'ONUCI sur la bande FM – actuellement dans quatre grandes villes du pays, dont Abidjan – n'a pas encore sensiblement modifié cette donne.

Les deux chaînes de la télévision ivoirienne sont au cœur de la bataille politique pour le contrôle de l'opinion. Avant la division du pays, la *RTI* couvrait 70 % du territoire. A présent, elle atteint toujours plus de la moitié de la population dans le sud du pays, le soir entre 19 et 21 heures, son JT étant suivi par 46% des téléspectateurs, un audimat supérieur à l'émission de variété la plus populaire (40 %). En moyenne, l'Ivoirien passe 130 minutes par jour devant son téléviseur. La part de marché des chaînes satellites étrangères – surtout *Canal+ Horizon* – est de 35 %. A l'instar de la radio nationale, la *RTI* subit une forte emprise tutélaire de l'Etat et couvre de façon exhaustive les « activités à la présidence ». Toutefois, selon les statistiques relatives aux temps d'antenne établies par le Conseil national de la communication audiovisuelle (CNCA), l'instance de régulation dont les membres sont nommés par le chef de l'Etat, la « société civile » arrive depuis janvier 2004 en tête du palmarès des comptes rendus d'actualité, loin devant les partis politiques (et le parti présidentiel n'est pas mieux traité que l'opposition). L'ensemble de ces observations ne vaut cependant que par temps d'accalmie. Lors des remontées de tension, la *RTI* se mue en appareil de propagande du pouvoir en place. Ce fut le cas le 4 novembre 2004, date de la dernière « *Gleichschaltung* » – mise au pas – des médias ivoiriens : en même temps que l'armée gouvernementale rompait le cessez-le-feu, les rédactions des principaux journaux d'opposition furent saccagées et le directeur général de la *RTI* et son conseil d'administration chassés de force, au profit de partisans du Président. Ce n'est que le 12 avril 2005, soit six jours après la signature de l'accord de Pretoria, que les derniers deux cents miliciens pro-Gbagbo ont quitté le siège de la télévision nationale à Abidjan qu'ils avaient occupé. Preuve de leur mission officielle, le chef d'état-major général des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI), le colonel Philippe Mangou, assistait à leur « cérémonie de départ ».

Côté rebelles, le paysage médiatique est un désert, aussi en termes de libertés. Les titres de la presse écrite diffusés dans la moitié



www.rsf.org

CÔTE D'IVOIRE

Il est temps de « désarmer les esprits, les plumes et les micros »

sud du pays n'y sont présents que de façon symbolique (grâce à une librairie française à Bouaké, qui assure la distribution de quelques « exemplaires témoins »). Dès le 22 septembre 2002, trois jours seulement après l'échec de leur coup de force à Abidjan, les rebelles ont édité dans leur fief septentrional le premier numéro d'un *Journal Officiel*. Deux bihebdomadaires à diffusion locale, *Liberté* et *Tam-Tam*, s'y sont ajoutés depuis. Quant aux médias d'Etat audiovisuels, les insurgés ont récupéré leurs installations et s'en servent pour disséminer une propagande troublée par aucun souci de diversité d'opinions. Rebaptisée, la RTI est ainsi devenue d'abord *Télé-mutins*, puis *Notre Patrie*. Le retour à un minimum de débat contradictoire aussi dans la partie nord du pays passerait par le rétablissement d'une couverture nationale par la *Radio-Télévision ivoirienne* dans un cadre pluraliste, tel que prévu par les accords de Marcoussis puis de Pretoria. Sur le plan matériel, la réhabilitation de la RTI, qui inclut la réparation des 14 émetteurs-relais dans le Nord, se chiffre à 8 milliards de francs CFA (12,2 millions d'euros), selon le « plan d'urgence » présenté, le 11 mai 2005, par Kérékou Yacouba au chef de l'Etat. Le directeur général de la RTI a souligné à cette occasion que, si les travaux n'étaient pas entrepris dès le mois de juin, la campagne électorale et le scrutin du 30 octobre ne pourraient pas être répercutés sur des antennes nationales et seraient, de ce fait, privés d'un gage indispensable d'équité.

Vers une nouvelle législation

Docteur Jekyll et Mister Hyde, à la fois prédateur et protecteur de la liberté de la presse, l'Etat ivoirien a adopté, le 14 décembre 2004, une nouvelle législation régissant les médias tant publics que privés. La loi sur la communication audiovisuelle prévoit ainsi le changement de statut de la RTI, une société d'économie mixte appelée à devenir une société d'Etat. Son conseil d'administration aura le pouvoir de nommer et de révoquer le directeur général. Indiscutable en soi, cette disposition fait naître une menace sur le maintien à la tête de la RTI de l'actuel titulaire, Kérékou Yacouba, qui apparaît comme un garant d'impartialité (8). Un autre danger naît de la réforme – a priori libérale – des radios privées non commerciales, qui seront autorisées à émettre dans un rayon de 80 à 100 km (au lieu de 10 km actuellement), qui bénéficieront d'un régime fiscal favorable et, surtout, qui seront autorisées à diffuser de « l'information locale ». Or, à la lumière des événements de novembre/décembre 2004, lorsque ces radios – une cinquantaine dans le pays, surtout dans des villes – avaient relayé les messages les plus virulents de la chaîne nationale, un membre du CNCA estime en privé,

en se référant à l'antenne de la haine ethnique durant le génocide au Rwanda en 1994, que « cela pourrait aboutir à *Radio des Mille Collines* puissance cinquante ».

Adoptée en même temps par l'Assemblée nationale, la loi sur la presse privée apporte de nombreuses améliorations pour la profession. Elle supprime, en particulier, les peines privatives de liberté pour les délits de presse et introduit un certain nombre d'exigences formelles propices à davantage de responsabilité dans l'exercice du métier : un capital de 5 millions de francs CFA (7 500 euros) pour établir une société éditrice, la possession d'un siège social (pour éviter des « titres vagabonds », champions de la diffamation), l'obligation de publier des droits de réponse et l'interdiction d'y ajouter tout commentaire, l'emploi au sein de chaque rédaction d'au moins 11 journalistes détenteurs de la carte professionnelle que délivre, selon des critères acceptés par l'Union nationale des journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI), une commission gouvernementale à qui il faudra dorénavant signaler le seul et unique pseudonyme auquel chaque journaliste aura droit (la « valse des signatures » étant une autre source de calomnies dans l'impunité). Enfin, disposition essentielle, l'application de la convention collective en matière salariale, pour mettre fin à la vénalité de journalistes insuffisamment rémunérés, devient obligatoire. En principe, l'ensemble de ces mesures, tant pour la presse écrite que dans le secteur audiovisuel, est censé entrer en vigueur le 1er juin 2005, au terme d'une période de transition de six mois. Toutefois, à la mi-mai, les décrets d'application ne semblaient pas devoir être prêts à cette date.

Les salaires des journalistes, entre règle et réalité

Si la grille salariale retenue dans la convention collective était appliquée, aucun journal – sauf *Fraternité Matin* et, peut-être, *Ivoir'Soir* et *L'Inter* – ne survivrait au renchérissement de ses coûts de production (ou seulement au prix d'une plus grande dépendance encore par rapport aux « donneurs d'ordres »). En effet, sauf pour les exceptions citées, un rapport du simple au double sépare actuellement la rémunération réelle de celle prévue dans l'accord collectif (voir comparatif ci-dessous).

Grille de la convention collective / Rémunération réelle

- **Stagiaire** : 120 000 FCFA (183 euros) / autour de 50 000 FCFA (76 euros)
- **Journaliste titularisé** : 220 000 FCFA

(335 euros) / 100 à 150 000 FCFA (152 à 229 euros)

• **Journaliste confirmé** : 280 000 FCFA (427 euros) / 150 à 200 000 FCFA (229 à 305 euros)

• **Chef de service** : 350 000 FCFA (533 euros) / 180 à 220 000 FCFA (274 à 335 euros)

• **Rédacteur en chef** : 450 à 600 000 FCFA (685 à 914 euros) / 250 à 300 000 FCFA (381 à 457 euros)

S'il est vrai que les qualifications professionnelles sont devenues aléatoires (la dernière promotion de journalistes ayant bénéficié de bourses d'Etat pour se former à Dakar, Yaoundé, Tunis, Bordeaux, Strasbourg ou Lille, en l'absence d'une école de journalisme en Côte d'Ivoire, date de 1985/86), il est néanmoins évident que les rémunérations pratiquées – moins de 300 euros pour un journaliste confirmé – ne correspondent pas au coût de la vie à Abidjan. Aussi, en dehors de toute considération morale, la vaste majorité parmi les quelque 500 journalistes qui exercent actuellement la profession en Côte d'Ivoire n'est-elle pas à l'abri de compromissions.

Crieurs, agoras et « gombos »

La rédaction type d'un quotidien ivoirien se compose d'une vingtaine de journalistes et de photographes, dont une moitié de stagiaires, avec un tirage autour de 10 000 exemplaires et des ventes deux fois moins importantes. A l'exception de deux journaux, tous les autres sont distribués par EdiPresse, une société privée qui transporte quotidiennement quelque 180 000 exemplaires sur plus de 7 000 km à l'intérieur de la zone Sud, contrôlée par le gouvernement. Le coût de cette distribution représente un tiers du prix de vente d'un journal et rémunère, outre les tenanciers d'une centaine de points de vente fixes (il en existait le double avant la rébellion de septembre 2002), une armée très hiérarchisée de grands et de petits « crieurs », qui assurent 60 % des ventes de la presse locale (9). 20 % du prix de distribution revient aux points de vente du réseau et aux « crieurs » (le camelot en bout de chaîne gagne 10 francs CFA par journal, soit 1,5 centimes d'euros). Dans ces conditions, le prix de vente des quotidiens – 200 francs CFA – se décompose de la façon suivante : 66 F CFA pour la distribution, 60 F CFA pour l'imprimeur, 30 F CFA de masse salariale, avec un résidu de 44 F CFA pour s'acquitter des frais de siège (location, téléphone, électricité, véhicules, ordinateurs, etc.), des cotisations sociales et de l'impôt, sans parler d'un budget

de reportage...

Même si l'on tient compte des recettes publicitaires (en moyenne de l'ordre de 4 millions de francs CFA par mois, soit 20 francs CFA par numéro), il est patent que cette équation ne se résout pas. Questionnés à ce sujet, les directeurs de publication affirment boucler leurs fins de mois grâce à une « trêve sociale » ou un « moratoire fiscal » (le non-paiement des cotisations et de l'impôt). Outre le fait que cette pratique met la presse dans la main de l'Etat, qui serait légalement fondé à fermer la quasi-totalité des titres existants, elle ne suffit pas à expliquer le miracle comptable permettant aux journaux ivoiriens de persévérer dans leur mal-être. D'autant moins que diverses pratiques frauduleuses, chez les lecteurs et les « crieurs », minent davantage les bases économiques de la presse écrite. Parmi celles-ci, la « titrologie » est la mieux connue mais loin d'être la plus nuisible, d'un point de vue commercial. Il s'agit du fait d'épingler les journaux sur des grands panneaux de bois, où les « titrologues » – des désœuvrés n'ayant pas les moyens de les acheter mais beaucoup de temps pour en gloser – les consultent pour en faire leur fiel, à longueur de journée à la « Sorbonne » ou dans d'autres « agoras » qui servent d'enceintes à leurs joutes oratoires. Le manque à gagner pour les journaux est réel mais peu important (et cette pratique renforce le « ministère de la rue », ce qui est dans l'intérêt des « donneurs d'ordres » des publications pillées). En revanche, un autre procédé, appelé « la location », est infiniment plus ruineux : dans les grandes tours de la cité administrative d'Abidjan, les « crieurs » portent des jeux composés de tous les titres du jour de bureau en bureau, où les journaux sont épluchés, puis restitués une heure plus tard, en échange d'un modique « loyer » – 100 francs CFA – que le vendeur se met dans la poche. Cette pratique, qui a également cours dans les gargotes locales – les « maquis » – où les fonctionnaires déjeunent par tablées entières, s'avère lucrative pour tout le monde, sauf pour les journaux : les lecteurs se cotisent et font un « tour d'horizon » pour presque rien, tandis que le « crieur » gagne rapidement 100 francs CFA, l'équivalent du bénéfice qu'il tirerait de la vente de dix exemplaires.

La vénalité des journalistes ivoiriens est le corollaire d'un modèle économique qui, de la subvention par un « donneur d'ordres » à la lecture volée en passant par des salaires insuffisants, manque de bases saines et, donc, de viabilité. En Côte d'Ivoire, comme dans de nombreux autres pays africains, la presse ne se déplace que sur « invitation », tous frais payés et, souvent, sous réserve d'un « *per diem* », d'une rémunération au tarif journalier (10). Ce

tarif, connu à Abidjan comme « le gombo » (la plante potagère dont les fruits donnent à la sauce du même nom sa viscosité très prisée), varie en fonction du média et de l'importance du sujet pour le « client ». Cependant, il serait difficile de trouver une équipe de la *RTI* qui se satisfasse de moins de 60 000 francs CFA (90 euros). « Il n'y a pas de plafond pour le gombo », précise le patron d'une grande entreprise publique. « C'est le journaliste qui négocie pour toute l'équipe, souvent en menaçant de ne même pas monter le sujet. Il empoche la part du lion et distribue le reste au preneur de son, à l'éclairagiste et au chauffeur. » Dans la presse écrite, les tarifs sont plus modiques que dans l'audiovisuel mais les mœurs parfois rudes. L'insistance y est proportionnelle à la proximité du pouvoir politique, ce qui vaut aux journalistes de *Notre Voie* leur surnom de « braqueurs ». Selon les témoignages de nombreux « clients », les représentants des journaux d'opposition demandent moins mais ne seraient pas fiables. « Ils prennent l'argent sans vendre leur cause : en fait, ils font ce qu'ils veulent. » Sans être irréprochables, les journalistes de *Fraternité Matin* se distinguent comme les meilleurs professionnels. « Déjà, ils ont leur propre moyen de transport, fourni par le journal », se félicite le responsable d'un parti politique, las d'avoir à « appâter et véhiculer » la presse pour qu'elle vienne couvrir ses meetings.

Des outils pour ne pas s'enfermer dans un « magistère de protestations »

Comme l'atteste l'exemple de *Fraternité Matin*, mais aussi le comportement de la presse militante, il serait erroné de croire que la majorité des journalistes ivoiriens se complaît dans la compromission. Le sujet n'est d'ailleurs pas tabou et, au contraire, se trouve abordé dans le « code d'honneur » dont la profession s'est dotée dès 1992, dans la foulée de la démocratisation et de la restauration du pluralisme d'expression. Sous le titre « Cadeaux, déjeuners et voyages avec prises en charge », on y lit : « Le journaliste décline les invitations et les cadeaux répétés qui peuvent altérer son professionnalisme. Les termes de tout voyage de journaliste pris en charge par l'extérieur doivent être précis et définis au préalable. Le journaliste et la rédaction peuvent accepter ou refuser. » On aurait tort de se gausser du relativisme de cette affirmation d'indépendance. Dans bien des pays occidentaux, dont la France, le problème n'est même pas posé, encore moins réglé dans des « chartes » de rédaction, et les pratiques n'y sont guère plus reluisantes au regard d'un contexte autrement moins tributaire du besoin.

Les plus grands efforts pour assainir les médias ivoiriens ont été entrepris par des membres de la profession. Pour aller au-delà d'une approche essentiellement syndicale, qui est celle de l'Union nationale des journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI, créée en 1990), mais aussi pour dépasser les critères purement formels des organes étatiques de régulation que sont le Conseil national de la Presse (CNP) et le Conseil national de la communication audiovisuelle (CNCA), ils ont fondé en 1995 l'Observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie (OLPED), une instance d'autocontrôle qui était alors sans précédent dans l'Afrique subsaharienne. En dépit de son nom pompeux et de silences observés pendant des phases d'exacerbation « patriotique », comme en novembre/décembre 2004, l'organisme est reconnu par ses adhérents de tous bords comme une sorte de « jurande » moderne (11). Neuf « fautes professionnelles » – l'injure, l'incitation à la révolte et à la violence, l'incitation au tribalisme et à la xénophobie, l'incitation au fanatisme religieux, le non-respect de l'équilibre dans le traitement de l'information, le non-respect de l'esprit de confraternité, l'incitation à la débauche, l'atteinte aux bonnes mœurs et à la morale, et l'atteinte à la dignité humaine – ont été constamment dénoncées et, de ce fait, érigées en normes connues de tous. Cependant, se rendant à l'évidence qu'il lui manquait un moyen pour faire respecter ces règles élémentaires du métier, l'OLPED s'est départi de son credo initial (« la sanction doit être moral, pas plus ») en publiant, à la fin 2001, au Forum national de réconciliation, une « liste noire » de récidivistes de violations déontologiques, qui comportait les noms de journalistes, mais aussi de directeurs de publication dont les journaux avaient fait paraître des articles haineux ou diffamatoires sans signature. A la demande de l'OLPED, la commission professionnelle ne leur a plus délivré de carte de presse, laquelle n'était toutefois pas obligatoire pour l'exercice du métier (et ne le sera toujours pas, après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la presse, qui l'exige seulement – une disposition incompréhensible – pour 11 membres au sein de chaque rédaction). Il n'en reste pas moins que des confrères ont été mis à l'index par l'OLPED qui, du reste, a pris son indépendance totale de l'UNJCI, à la faveur d'un congrès ordinaire en juin 2004. Ce qui a achevé de faire de cet organe d'autorégulation l'instance la plus respectée par la profession, par-delà les clivages politiques.

C'est un acquis d'autant plus précieux que la communauté internationale devra apprendre à se mettre au service d'alliés locaux, si elle veut mieux réussir que par le passé sa mission de défendre la liberté de la presse en Côte

d'Ivoire, notamment face aux « médias de la haine ». Car il lui faudra partir des conditions dans lesquelles est exercé le métier sur place pour s'assurer que sa – légitime – dénonciation des manquements professionnels ne s'enferme pas dans un magistère de protestations, sans emprise sur le réel. Or, les Nations unies sont actuellement en train d'administrer la preuve du contraire. Alors que l'ONU dénonce au plus haut niveau, à New York, les méfaits des « médias de la haine », son opération en Côte d'Ivoire est incapable non seulement de les identifier (faute d'enregistrements systématiques et d'une documentation digne de ce nom) mais, aussi, de proposer une approche (allant au-delà d'un « appui et renforcement de la direction de la RTI » et de quelques dons de matériel) pour couper l'herbe sous les pieds des prédicateurs de la haine (12).

Conclusions et recommandations

Au terme de son enquête en Côte d'Ivoire, et sur la foi d'une large consultation des confrères sur place, Reporters sans frontières demande à la communauté internationale d'adopter plusieurs mesures d'urgence, indispensables pour « désarmer les esprits, les plumes et les micros » à l'approche des élections. L'organisation estime que ces mesures, propices à favoriser une sortie de crise par la restauration d'une légitimité démocratique incontestable, devrait être consacrées dans la nouvelle résolution du Conseil de sécurité des Nations unies, actuellement en discussion, sous la forme d'un engagement fort en faveur des journalistes ivoiriens qui s'engagent pour la liberté de la presse dans leur pays, notamment en combattant les « médias de la haine ».

- **Pour la presse écrite**, dont le modèle économique existant n'est pas viable, Reporters sans frontières préconise une concertation étroite avec l'OLPED pour trouver, dans la transparence et le meilleur respect des normes professionnelles, les aides publiques appropriées (régime fiscal, tarifs postaux, subventions du papier journal ou de la distribution, abonnements institutionnels, etc.) afin de relativiser l'actuelle inféodation aux « donneurs d'ordres ». L'organisation est consciente du fait qu'il ne s'agit là que d'un expédient, acceptable seulement dans l'urgence d'une sortie de crise pacifique. A terme, les lois du marché et, donc, en dernier ressort, le public, doivent sceller le sort des divers journaux ivoiriens. A ce sujet, Reporters sans frontières relève une tendance déjà amorcée dans la presse ivoirienne pour s'éloigner du sensationnalisme et du sectarisme, sous la contrainte d'un lectorat devenant plus exigeant, demandeur de diversité de points de vue et d'un

traitement contradictoire de l'actualité. A moins que la violence politique ne détruise les bases de cette émancipation, la presse ivoirienne évolue vers davantage d'indépendance, pour des raisons commerciales autant, sinon plus, que pour des raisons éthiques (13).

- **Pour le secteur audiovisuel**, la première urgence est la sécurisation des différents sites de la *Radio-Télévision ivoirienne (RTI)*, dont le centre émetteur d'Abobo, ainsi que de *Radio Côte d'Ivoire (RCI)*. Il est inconcevable qu'après l'expérience du coup de force du 4 novembre 2004, et sans même remonter à l'autoproclamation du général Gueï comme vainqueur de l'élection présidentielle en octobre 2000, la communauté internationale ne sanctuarise pas, à l'approche d'un scrutin décisif et d'une campagne électorale, l'objectif évident de toute tentative de faire déraiper ce processus. Aussi, le déploiement d'une force conjointe – armée ivoirienne, casques bleus de l'ONU, soldats de l'opération française Licorne – s'impose-t-elle dans les meilleurs délais. Si cette force n'était pas mandatée par l'ONU pour combattre un éventuel agresseur de la RTI, elle devrait au moins avoir pour mission de neutraliser les antennes nationales dans le cas d'une prise de contrôle violente, qui entraînerait le risque de nouveaux appels publics au meurtre et à la haine.

- **A titre exceptionnel, au regard de l'objectif suprême que doit être la paix civile, Reporters sans frontières propose qu'après concertation entre l'Etat ivoirien et la profession, la nouvelle législation de presse, adoptée le 14 décembre 2004, n'entre en vigueur qu'au lendemain des élections prévues pour octobre.** Ce qui permettrait, d'une part, de mieux préparer les radios locales à leur future mission d'information, dans un contexte post-électoral qu'on peut espérer moins passionnel. D'autre part, le report de l'application des nouvelles lois de la presse – dont Reporters sans frontières reconnaît et salue le caractère libéral – donnerait à la presse écrite une période de transition pour se hisser au niveau de la grille salariale inscrite dans la convention collective (dont l'imposition immédiate provoquerait la faillite de nombreux titres ou leur dépendance accrue à l'égard des « donneurs d'ordres »). Enfin, si la loi sur l'audiovisuel était différée, l'actuelle direction de la RTI pourrait être confirmée dans sa fonction d'un commun accord entre les protagonistes de la crise, qui élimineraient ainsi une source de conflit entre eux à l'approche du scrutin en donnant à celui-ci un gage d'équité.

- **Dans le même état d'esprit, un cahier de charges précis devrait être élaboré pour les médias publics en vue des élections**, puis adopté en Conseil des ministres pour engager l'ensemble des

forces politiques représentées au sein du gouvernement de réconciliation nationale. Cette proposition conférerait aux médias du service public une « feuille de route » pendant une période décisive dont ils constituent eux-mêmes un enjeu important. Une démarche similaire devrait être explorée pour la presse privée. Pour l'ensemble des médias, l'OLPED pourrait servir d'arbitre veillant au respect des engagements pris et, plus généralement, du « code d'honneur » adopté dès 1992 et auquel tous les professionnels des médias ont librement adhéré. Ce qui implique leur consentement à des sanctions que pourrait édicter l'organe d'autorégulation dont ils se sont dotés, surtout si celui-ci agit de concert avec les Nations unies, qui ajouteraient leur poids international à la mise à l'index des « criminels de la parole publique ».

• **Au-delà du soutien à apporter à l'OLPED, Reporters sans frontières lance un appel à l'ONU pour qu'elle conforme ses actes en Côte d'Ivoire à sa dénonciation des « médias de la haine » depuis New York.** L'actuel « Programme de renforcement des médias » de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) doit être revu de fond en comble dans les plus brefs délais. Il est par ailleurs inadmissible qu'une « liste noire » de journalistes accusés d'avoir tenu des propos haineux soit établie, puis bloquée sans suite judiciaire. Ce procédé est attentatoire à la présomption d'innocence, d'autant plus que des « fuites » – organisées ? – ont abouti à la mise en cause publique de certaines personnes. Ce procédé est par ailleurs un très mauvais service rendu à la lutte contre l'impunité. Faute d'être poursuivis en justice, plus de six mois après avoir lancé des appels publics au meurtre, plusieurs journalistes de la *RTI*, limogés au début de l'année, exigent à présent le droit de repasser à l'antenne. A défaut d'une saisine effective de la Cour pénale internationale, l'ONU devrait prendre ses responsabilités et publier sa « liste noire », ne serait-ce que pour assumer l'opprobre – le fameux « *shame factor* » – dont elle entend couvrir les « médias de la haine » et leurs serviteurs. ■

NOTES

(1) Ces propos incendiaires en relayaient d'autres, publiés avant et après le début de la rébellion dans le Nord en 2002 pour cibler des immigrants africains, la presse étrangère ou des adversaires politiques (*Le National*, le 14 février 1999, au sujet de l'opposant Alassane Ouattara et de son épouse française : « Le négro et sa juive blanche » ; *Le Patriote*, le 27 novembre 2000 : « On veut exterminer tous les musulmans de Côte d'Ivoire » ; *Notre Voie*, le 24 septembre 2002 : « La Côte d'Ivoire n'a pas pour seuls adversaires que des terroristes. Elle en a

d'autres et non des moindres. Il s'agit de la presse internationale, notamment des stations de radio *BBC* et *RFI*, mais aussi de l'*AFP* » ; au même moment, la télévision ivoirienne diffusait les noms et les adresses de ces journalistes « ennemis »).

(2) A titre d'exemple, on peut rappeler qu'à Bonoua, une petite ville à une cinquantaine de km à l'est d'Abidjan, un règlement municipal avait été affiché, le 22 janvier 2001, comportant ces passages : « Article II : aucune surface ou étal au marché ne doit être attribué à une personne étrangère pour exercer une activité quelle qu'elle soit. Il est formellement interdit à tout étranger d'exercer le métier de transporteur. Il est défendu à tout parent d'attribuer une partie de ses terres à une communauté étrangère. Il est strictement interdit l'attribution de lot à un étranger pour construction. Article III : il est interdit de la façon la plus stricte le mariage mixte. Il est formellement interdit à toute famille de recourir à une procédure pour intégrer un étranger dans nos rangs ». L'exemple illustre que les « médias de la haine » ne sont que le miroir grossissant d'une société elle-même génératrice d'exclusion haineuse.

(3) Christian Bouquet : *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, Paris (Armand Colin) 2005, p. 218.

(4) Ibid.

(5) Les ventes réelles des journaux sont le secret professionnel le mieux gardé à Abidjan, pour des raisons évidentes d'impact sur les tarifs publicitaires et la volonté des « donneurs d'ordre » de continuer à investir dans tel ou tel titre. Afin de ne pas leur porter un tort qui pourrait s'avérer irréparable, Reporters sans frontières s'abstient de livrer ici le détail des ventes par publication.

(6) Ils bradent en effet à vil prix sur Abidjan (3,5 millions d'habitants), avec un ou deux jours de retard par rapport à l'actualité, une petite partie des invendus récupérés et en cédant l'essentiel, au kilo, pour le recyclage et la confection de pâte à papier. Par rapport aux pertes de leur société éditrice, le gain est certes faible mais, contrairement aux fonds du journal qui font l'objet d'un minimum de contrôle comptable, il va dans leur poche. Et le système est renouvelable : la faillite d'un titre donne lieu à la naissance d'un autre, à condition de trouver toujours un « entrepreneur politique » ou un maître chanteur, prêt à investir dans le « ministère de la rue » ou un moyen efficace de racket des personnes en vue, grâce au chantage à la calomnie.

(7) Ces chiffres proviennent de sondages effectués par des cabinets de marketing indépendants pour le compte d'annonceurs privés qui les commanditent pour rentabiliser au mieux leur budget de publicité.

(8) Journaliste pionnier de la presse écrite en Côte d'Ivoire, Kébé Yacouba a été pendant quatre ans directeur de la radio-télévision angolaise, pour le compte des Nations unies. En janvier 2004, nommé à la tête de la *RTI* comme candidat de compromis sur lequel s'étaient alors mis d'accord le président Gbagbo et Seydou Diarra, le chef du gouvernement de réconciliation nationale issu des accords de Marcoussis, il a d'emblée supprimé l'une des émissions phares « patriotiques » (« On est ensemble ») et réuni, à la fin février, les quelque



800 journalistes de la *Radio-télévision ivoirienne* pour un séminaire dont les actes – publiés sous le titre « *RTI, le livre : professionnalisme, impartialité* » – servent depuis de référence au fonctionnement de la station qu'il dirige.

(9) *Joint venture* de *Fraternité Matin* et des Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP), EdiPresse est fréquemment mise en cause par les directeurs de publication pour son prix de distribution jugé « exorbitant ». Deux journaux de la mouvance présidentielle, *Le Courrier d'Abidjan* et *Notre Voie*, tentent depuis le début 2005 une distribution par leurs propres moyens (pour l'instant au détriment de l'intérieur du pays et, à Abidjan, avec des retards de mise en vente). EdiPresse fait valoir que, pour rester rentable en minimisant les coûts, son personnel a déjà été fortement réduit depuis quatre ans, de 85 à 38 employés. Malgré cette compression, le tarif pour les nouveaux contrats a été porté, en avril 2005, à 37 % du prix de vente. La diffusion de la presse locale représente 60 % du chiffre d'affaires d'EdiPresse, celle de la presse étrangère ayant été divisée par deux depuis novembre 2004. Le dernier soubresaut de la crise ivoirienne n'a cependant donné qu'un coup d'accélérateur à une tendance lourde de « désabonnement » de la Côte d'Ivoire de l'extérieur : à titre d'exemple, *Le Monde*, qui y vendait 3 à 4 000 exemplaires par jour dans les années 1990, ne trouvait plus que 150 lecteurs solvables avant les événements de novembre 2004. Aujourd'hui, seulement une trentaine de numéros sont importés, presque exclusivement à destination d'institutions étrangères établies à Abidjan (ambassades, banques, etc.).

(10) Il est déconcertant de constater que les ambassades occidentales s'acquittent de ces sommes, souvent conséquentes au regard des salaires des journalistes locaux, même pour les séminaires censés apprendre aux professionnels de la presse « l'éthique » de leur métier, le thème favori des nombreux ateliers organisés, littéralement, au profit des intéressés... Mais ces habitudes bien établies servent aussi à assurer la couverture des « remises de dons » par tel ou tel « pays ami », louangé à longueur de colonnes dans les journaux et de temps d'antenne à la télévision.

(11) Surtout en comparant l'OLPED à d'autres organisations en Côte d'Ivoire, comme par exemple – extrême – le Mouvement ivoirien des consommateurs des œuvres de presse, qui revendique 987.000 « membres actifs »...

(12) « L'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire doit mettre au point une stratégie qui permettra qu'avant la fin de son mandat, la presse puisse en toute liberté se sentir responsable et jouer son rôle dans la construction d'une Côte d'Ivoire apaisée », lit-on dans ce qui tient lieu de papier de réflexion de la Direction de l'information de l'ONUCI en la matière. Y sont proposés quatre projets, dont la cohérence n'est pas évidente : « l'analyse de l'environnement médiatique en vue de la formation d'un organe unifié d'autorégulation de la presse écrite » (alors que l'OLPED unifie déjà les journalistes à la fois de la presse écrite et de l'audiovisuel); l'aide à la RTI, y compris en équipements non spécifiés; la formation du personnel des radios de proximité, entre autres sur le plan déontologique, et

la fourniture de « tables de mixage, mâts, émetteurs, micros, magnétoscopes mini-disc, ordinateurs et imprimantes, etc. » ; enfin, le « renforcement de la capacité des organes d'autorégulation », dont il n'existe qu'un seul, l'OLPED, en particulier par « des échanges d'expériences avec des organismes similaires dans la sous-région et ailleurs », alors que la Côte d'Ivoire a donné l'exemple en la matière, il y a dix ans...

(13) Sans renoncer à leur parti pris éditorial, de plus en plus de journaux ivoiriens se départissent de l'alignement aveugle sur les positions de leur camp. C'est notamment le cas de *L'Intelligent d'Abidjan*, de *24 Heures* ou de *Nord-Sud Quotidien* dont le directeur de publication, Méité Sindou, explique ainsi les raisons l'ayant motivé de faire défection au *Patriote*, l'organe quasi officiel du RDR : « Aujourd'hui, le public nous oblige à modifier notre offre, parce qu'il a de plus en plus besoin de savoir, aussi, ce qui se passe de l'autre côté, dans le camp en face, chez l'autre tribu sinon dans le pays à côté. » Le déclin des organes les plus partisans, du *Patriote* à *Notre Voie*, confirme cette demande naissante d'être (un peu plus) informé, avant de consentir à une lecture d'adhésion. Cette tendance épouse d'ailleurs les circonstances dans lesquelles la presse occidentale s'est (relativement) émancipée, non pas tant sous l'aiguillon moral mais en répondant aux opportunités commerciales de croissance, et de captation de marchés publicitaires, que leur offrait un lectorat d'une plus grande diversité d'opinions (cf. James T. Hamilton : *All the News That's Fit to Sell. How the Market Transforms Information into News*, Princeton 2004, pp. 37 à 46).